



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 juin 2016
F.14/37 – FIPAV-ab

Introduction d'un ERP à la Ville incluant le remplacement du programme comptable actuel

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2016, la Municipalité a approuvé l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 340'000.- pour couvrir les dépenses nécessaires à la réalisation d'études préliminaires en vue du remplacement du programme comptable actuel.

Un montant de CHF 6 millions a été inscrit au plan des investissements 2016-2019 afin de couvrir les frais qu'induiront les différentes études liées à ce projet tels la réalisation d'un cahier des charges, la rédaction du préavis et la conduite du processus de sélection par un appel d'offres conforme à la réglementation des marchés publics. Il va de soi que l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) sera intégrée à ce même projet, tout comme le seront d'éventuelles remises à niveau ou remplacement d'autres outils informatique utilisés en amont ou en parallèle du système d'information financier (SIF).

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été communiquée à la Commission des finances, qui l'a approuvée lors de sa séance du 23 mai 2016. Les dépenses du crédit d'étude seront balancées ultérieurement sur le crédit d'investissement qui sera demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch